

# CÉRÉMONIE DE PARRAINAGE CIVIL

Le Parrainage Civil, également appelé baptême républicain, est une pratique qui n'a qu'une valeur symbolique. Il a vocation à formaliser l'entrée d'un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer à ses valeurs.

## CONDITIONS

La célébration du parrainage civil est possible si l'un des parents est domicilié à Montpellier.

## LE DOSSIER

Il est nécessaire de déposer les pièces demandées pour fixer la date de cérémonie (jour et heure).

## PIÈCES À FOURNIR :

- une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois
- les originaux et photocopies des pièces d'identités des parents
- justificatifs de domicile récents sur Montpellier de l'un des deux parents
- les photocopies des pièces d'identités du parrain et de la marraine choisis
- l'indication de la profession et de l'adresse du parrain et de la marraine

## QUI PEUT DÉPOSER LE DOSSIER ?

Les deux parents, ou l'un des deux parents dont la filiation avec l'enfant est établie.

## OÙ DÉPOSER LE DOSSIER ?

HÔTEL DE VILLE  
Service de l'état civil  
1, place Georges Frêche  
34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 79

## JOURS ET LIEU DE LA CÉLÉBRATION

Les parrainages civils sont célébrés du mardi au samedi au :

DOMAINE DE GRAMMONT  
Avenue Albert Einstein  
34000 Montpellier

**POUR TOUTES INFORMATIONS**

**VILLE DE MONTPELLIER**

DIRECTION DES RELATIONS AUX PUBLICS

Service de l'État civil

Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2

**Tél. 04 67 34 70 79**

**Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30**

**Jeudi de 10h à 19h**

montpellier.fr

